



Sections des douanes CGT
de l'interrégion de Nouvelle Aquitaine

COMPTE RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION
(CSA) DU 09 JUIN 2023

Premier CSA de l'année et dernière du DI, cette nouvelle instance a vu une intersyndicale toujours unie et déterminée s'opposer offensivement au démantèlement des CVC.

En réponse à la déclaration préalable unitaire des syndicats (lire [ici](#)), le Président soutient que toutes les réformes ont été conduites dans l'attention des personnels et que, pour les transferts des missions fiscales, il n'y a pas eu de difficultés pour reclasser les 34 agents en douane et ailleurs.

C'est oublié les mutations non choisies, en douane, aux Finances Publiques et aux Affaires Maritimes, les périodes d'angoisse et de tension traversées par les personnels et la dizaine de bureaux de douane qui ont été fragilisés par ces transferts.

A notre exigence d'un arrêt des réorganisations, notamment des CVC, motivé par les transferts de fiscalités qui se poursuivent auxquels s'ajoutent les effets du recul de l'âge de départ à la retraite, le Président répond qu'il faut, au contraire, continuer à avancer (quitte à aller dans le mur ?).

S'agissant de l'absence de règlement intérieur que nous jugeons illégale, il s'en moque comme de son premier pareo.

1- Approbation du PV de séance du 28 mars 2023 :

La séance en question ayant été boycotté, les représentants des personnels n'ont pas pris part au vote.

2- Présentation du bilan interrégional 2022 :

La CGT rend hommage aux collègues qui malgré un contexte défavorable (transfert de missions, remise en cause de l'article 60CD, mis en place du CIBS, nouvelles règles en matière de prescription, annonces anxieuses) ont continué à faire preuve de professionnalisme dans leurs missions de service public.

On ne peut pas en dire autant des directeurs qui laissent la plupart du temps, les collègues sans réponse ou pire qui créent de l'angoisse par des annonces anxiogènes.

Nous dénonçons la batonnite en termes de contrôles à l'œuvre dans notre DI qui conduit à une pression inutile sur les chefs de service et les agents.

Les saisies de stupéfiants atteignent des niveaux inédits depuis 2018 notamment en termes de saisies de cocaïne.

Concernant la fiscalité, nous exigeons un bilan des transferts opérés. Sur des matières comme la TGAP, les TIC ou les BNA, quels sont les contrôles exercés par la DGFIP dans ces secteurs où la douane avaient des résultats remarquables.

Nous sensibilisons le directeur sur les risques de voir l'indicateur droits et taxes s'effondrer après le transfert au 1^{er} janvier 2022 de la TVA à la DGFIP. Si la réorientation sur les nouveaux axes stratégiques a fait l'objet d'une grande publicité, le navire a du mal à virer et on ne voit pas comment se traduisent sur le terrain les grandes ambitions affichées par la DG. Le DI réagit mais la création du SARC ou d'une division technique au sein de la DNRED ne pèsent pas lourd face aux transferts massifs de missions structurantes que nous connaissons.

Concernant l'axe 9 qui a pour titre « *Finaliser l'intégration des contributions indirectes et du secteur viti-vinicole au sein de la douane* », il a du plomb dans l'aile quand on considère la volonté affichée de la Directrice Générale de transférer tout ou partie de la gestion au BNIC dans le cadre des transferts d'activités entre CVC. Nous apprenons que les bureaux spécialisés de la DG se déplacent dans toutes les DI dans le but plus ou moins avoué de transférer la gestion CI à toutes les interprofessions sous couvert de re-ingénierie des Contributions Indirectes .

La CGT appelle les agents des centres viticultures à se mobiliser contre cette nouvelle perte de mission qui fragilise l'ancrage des CI au sein de la douane.

S'agissant de l'axe 7 –*Garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique*, nous attendons la parution de l'article 38-5 CD qui doit nous permettre de réaliser des contrôles sur des normes pour des marchandises mises en libre pratique dans un autre pays de l'UE. Les échanges sont gelés avec la CCRF qui ne semble pas apprécier ce qu'elle considère comme un accaparement de ses missions.

Enfin concernant l'axe 2–*Bâtir et investir la frontière numérique pour répondre aux enjeux du e-commerce*, thématique sur laquelle la DI se vante d'être à la pointe, il se heurte à la loi de 2004 pour la confiance dans l'économie numérique qui rend la

responsabilité de l'hébergeur quasiment impossible à engager même lorsqu'il détient la marchandise de fraude.

3- Présentation du bilan interrégional de la formation professionnelle 2022 et du plan 2023

Le Plan de formation a été réalisé à 80 % avec des accents mis sur AGNET, l'égalité professionnelle, la lutte contre les discriminations, EES.

Les formations en présentiel qui devraient être la norme ne représentent plus que 40 % des formations.

Le nombre d'agents n'en ayant subi aucune est de 6.

Ce chiffre qui peut paraître satisfaisant est à relativiser car plusieurs formations étant obligatoires, il n'est pas révélateur de la satisfaction des besoins en formation exprimés par les agents.

Pour 2023, 66 actions sont prévues avec des demandes spécifiques : refonte de l'article 60CD, formation Manager dans le cadre du Télétravail, interdépendances des documents, formation viti-vinicoles, réforme importation/exportation.

4- Transfert des activités de gestion des CVC (Centre de Viticulture du Cognac) de Jonzac et Saintes vers le CVC de Cognac

Le DI ne voit dans les missions de gestion que de l'assistanat et pour lui le salut de la douane dans les matières viti-vinicoles passe uniquement par la mission contrôle.

Pour les représentants des personnels, les deux sont liés : les opérateurs ont besoin d'être accompagnés dans le maquis réglementaire et dans un contexte de dématérialisation à outrance.

Cette vision des choses en dit long sur les intentions du directeur et sur sa volonté de conserver la gestion au sein de la Douane.

Pour la CGT, le phénomène à l'œuvre est celui que l'on a connu pour les fiscalités énergétiques. On commence par concentrer l'activité avant de transférer la mission, ici au BNIC.

Malgré les mégaoctets de documents communiqués, les représentants des personnels pointent les documents portés manquants : les dysfonctionnements sur les dernières années des applications informatiques signalés par les trois services (OLGA), le nombre de déclarations de modification de structures et le détail par CVC concernant le parcellaire (plantations, arrachage).

Aussi et surtout, nous ne trouvons nulle part les fiches de signalement rédigées par les agents ainsi que les 9 annotations sur le Registre Santé et Sécurité au Travail toutes liées à la réorganisation envisagée et qui témoignent de l'angoisse des agents au sujet de leur avenir et de leur ras le bol.

Absents aussi le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), le Plan d'Action de Prévention et le bilan social pour les trois services concernés ainsi que l'avis finalisé du médecin du travail sollicité par la direction.

L'augmentation de la charge de travail pour le CVC de Cognac est énorme (souvent plus du double) et le niveau d'emploi transféré ne suit pas : 4 agents quand il en faudrait 9.

Cerise sur le gâteau, le DI considère qu'il ne s'agit pas d'une restructuration, les départs à la retraite à Jonzac et Saintes compensant les suppressions de postes et tous les agents effectuent déjà des contrôles. Peu lui importe que certains agents ne consacrent que 20 % de leur activité au contrôle.

Face à toutes ces incohérences et aux risques que cette réorganisation fait planer sur la santé des agents, nous mettons au vote une délibération (lire [ici](#)) pour exiger les documents manquants et pour solliciter une expertise certifiée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des représentants des personnels.

Le Président refuse de retirer son projet, pour lui il ne s'agit pas d'une restructuration et il n'a pas à fournir les documents demandés.

Malgré les lacunes de son dossier, il demande aux représentants des personnels d'émettre un avis.

A l'unanimité, nous nous déclarons dans l'impossibilité d'émettre cet avis au motif que les risques engendrés par le projet ne sont pas pris en compte et que nombre de documents sont manquants.

De surcroît, nous ne disposons toujours pas d'un règlement intérieur des CSA plusieurs mois après leur installation ce qui est illégal.

5- Transfert des missions fiscales (amendes judiciaires, recouvrement Contributions Indirectes et d'une partie de la TICPE), conséquences et impact sur les services :

Une première phase de transfert a eu lieu en 2022 pour les 3TIC et le DAFN.

La seconde phase de ce transfert concerne, en 2023 le recouvrement des amendes, en 2024 le recouvrement des contributions indirectes et en 2025/2026 le transfert de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

Le Directeur fait le point dans les différents services concernés.

A la Recette Interrégionale, les agents concernés ont été reclassés en interne ce qui a conduit à une modification de l'organisation.

Le transfert de ces missions fiscales impacte les services de la DINA selon 3 cas de figure :

- certains services vont connaître un transfert de missions, une modification de leur organisation interne, une réduction d'effectifs et un reclassement des agents (bureaux de Pau, Mont-de-Marsan, Agen et Angoulême) ;
- la recette interrégionale va connaître un transfert de missions, une modification de son organisation interne, une réduction d'effectifs et un reclassement des agents ;
- d'autres services connaîtront une perte de missions sans impact sur les effectifs de référence (bureaux de Brive, La Rochelle, Limoges, Niort et Poitiers).

A noter que les bureaux de Bordeaux, Bayonne et La Rochelle ne sont plus impactés selon le périmètre définitivement arrêté entre la douane et la DGFIP.

A Pau, Mont de Marsan et Angoulême, il n'y aura pas d'agents restructurés et contraints de partir.

A Agen, un emploi était vacant, le reclassement se fera donc sur place.

La fiscalité douanière était très structurante pour les bureaux. Aujourd'hui plusieurs services sont menacés du fait d'un manque de moyens à Mont de Marsan, Limoges, Niort.

A Guéret, la messe est dite, l'effectif de référence ayant été mis à zéro en début d'année mais comme pour Arcachon on attend toujours la consultation du CSA. Sans consultation, pas d'arrêté de fermeture, une façon clandestine de faire passer la pilule de la mise à mort du service public.

Le DI se veut rassurant pour le bureau de Limoges où les agents s'indignent du manque de moyens qui pose d'énormes problèmes de fonctionnement.

6- Points d'actualité

- Brigade des cols : Ce projet de création d'une grande unité, 35 agents, est présenté comme un renforcement du dispositif de surveillance dans le département 64. Trois villes tiendraient la corde : Saint Palais, Sauveterre de Béarn, Salies de Béarn. Divers scénarios ont été envisagés mais un seul a été évoqué, le plus utopique, une nouvelle brigade "utile" de 35 nouveaux postes, sans impact sur les autres unités.

Nous savons tous que ce scénario ne sera pas celui retenu. Une partie des postes sera forcément prise sur une ou des brigades environnantes, Cambo Oloron. Pourtant, le bon sens serait de renforcer les unités existantes travaillant déjà sur le secteur de cette future brigade des cols. Mais des mauvais conseillers ont fait perdre, avec ce projet, toute lucidité au DI. Et à vouloir toujours proposer pour ne pas être taxé d'immobilisme, on en oublie l'évidence, des effectifs supplémentaires dans les structures en place. **Pourtant, renforcer c'est aussi s'adapter, renforcer c'est aussi de nouveaux schémas, renforcer c'est aussi avancer.**

- Réaménagement des services à l'Hôtel des douanes de Bordeaux : les travaux concernant le CODT vont avoir lieu à partir d'octobre prochain.

Les travaux concernant l'Aile Est du bâtiment seront conduits en octobre, novembre et décembre sous section 4 pour tenir compte de la présence d'amiante, idem pour les bureaux administratifs du musée les agents étant relogés entre-temps au second étage.

La réinstallation du PAE/SRA est prévue en début d'année 2024, pour la RI et le SRE ce serait en mai.

- J.O de Paris et impact sur les services : le DI se veut rassurant, les brigades PPF qui bénéficient d'agents Paris Spécial pourraient toujours en disposer pendant la période du 26/07/2024 au 11/08/2024.

Pour d'autres unités, Mérignac, Arcachon et Bordeaux, l'impact serait modéré et ne dépasserait pas le cadre normal de l'activité (recherche contrefaçons par ex).

Les brigades de la DR de Bayonne pourront être mobilisées pour faire de la LIC (immigration clandestine) et pour le plan zéro délinquance dans le cadre de nos missions, nos moyens et avec nos méthodes selon les mots du DI.

Concernant la prise de congés car c'est un sujet qui préoccupe légitimement les agents : jusqu'à 80 % des effectifs pourront être mobilisés et donc seulement 20 % des agents pourront prendre leur CA sur la période, l'impact est donc majeur pour les agents.

Aucune période de réserve ne sera accordée le temps des JO.

- Interrogé par la CGT, le DI nous apprend que le budget DI prévu pour les travaux de rénovation des sanitaires et des vestiaires à la brigade de Bordeaux a été refusé par la DG et qu'une nouvelle demande sera présentée l'an prochain.

Gageons que si la brigade était à la Direction les travaux seraient déjà engagés mais ne donnons pas de mauvaises idées au directeur quand on voit comment cela se passe à Poitiers où l'idée a prospéré.

- Installation de la brigade au sein de la direction régionale de Poitiers : les représentants des personnels listent les difficultés de cette installation : vestiaires en sous-sols, sous dimensionnement des VMC, empoussièremment, chauffage, multiplication des multi-prises, panneaux pas vraiment occultant, impossibilité de faire venir un poids lourd pour un déchargement. **A la question de savoir si une convention a été signée avec un prestataire extérieur pour les dépôtages, le DI d'habitude si disert noie le poisson et la directrice à Poitiers reste silencieuse, problème de connexion sans doute.**

- Effectifs dans les SRE : **nous demandons au DI du contrôle un point sur les effectifs dans les services d'enquêtes** : à Bordeaux, un agent va (enfin) arriver en septembre, à Poitiers, uniquement un départ sur deux a été remplacé et on attend toujours la venue d'un enquêteur pour atteindre l'effectif de référence.

A Bayonne l'effectif réel est de 6 et correspond à l'effectif de référence.

- Bâtiment INSIGHT : le DI salue le travail du PLI, de la TSI et de la BHR. Nous organisons une tournée sur place le 29 juin pour vérifier si le tableau est aussi idyllique que le prétend le directeur. Le chef du CSRH a contré les velléités d'autres intervenants qui voulaient encore réduire la surface du local syndical déjà exigu (pièce aveugle de 15 m²). La restauration collective serait opérationnelle au 1er octobre prochain.